



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

offices

Question écrite n° 16562

Texte de la question

M. Serge Blisko attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les difficultés que rencontrent les services départementaux de l'Office national des anciens combattants dans de nombreux départements et plus particulièrement à Paris. C'est globalement, une baisse de près de 40 % des crédits sociaux sur l'ensemble du territoire. Et alors que la demande ne cesse de croître sur Paris, les effectifs sont passés de 19 à 17 titulaires. Face à un tel constat, il lui demande s'il envisage de rétablir ces crédits au niveau des précédents exercices.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire établit une relation qui n'a pas lieu d'être, entre la réduction des crédits sociaux dont dispose l'ONAC et le devenir de l'établissement public, qui en serait menacé. Le devenir de l'ONAC vient de faire l'objet d'une réflexion concertée et de l'adoption des orientations d'avenir par son conseil d'administration, unanime. C'est dire que l'ensemble du monde combattant l'approuve. D'autre part, la réduction des crédits sociaux dans le budget de 1998, traduit la prise en compte nécessaire de deux évolutions : d'une part, le déficit grandissant des maisons de retraite qui n'a pu être couvert à court terme que par un prélèvement sur les crédits destinés à l'action sociale individuelle ; d'autre part, l'arrivée en régime de croisière du fonds de solidarité qui, avec ses 1 600 MF, permet de faire face à des situations sociales difficiles dont l'action sociale de droit commun n'a plus à se préoccuper. Les orientations adoptées récemment par le conseil d'administration de l'ONAC seront prochainement traduites par des dispositions qui permettront de résoudre les difficultés de gestion évoquées.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16562

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3683

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4562